



Présentation du nouvel examen de certification en médecine familiale

Cal Gutkin MD CCMF(MU) FCMF, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CHEF DE LA DIRECTION

Il a fallu plusieurs années pour y arriver, mais le CMFC et le Conseil médical du Canada (CMC) sont heureux d'annoncer que le nouvel examen de certification en médecine familiale, qui harmonise l'examen de qualification du CMFC et l'examen d'aptitude du CMC (EACMC) partie II, prendra son envol au printemps 2013 et sera ensuite offert chaque année au printemps et à l'automne. L'examen comprendra une partie écrite—des simulations cliniques écrites abrégées (SAMP)—et 2 composantes qui évaluent les habiletés cliniques—des entrevues médicales simulées (EMS) et des examens cliniques objectifs structurés (ECOS). Les candidats qui auront relevé le défi, passé l'examen et qui satisferont aux autres exigences des 2 organisations auront la certification du CMFC (CCMF) et seront Licenciés du CMC (LCMC).

Le nouvel examen offre la chance aux candidats en médecine familiale de répondre aux exigences de la partie II de la LCMC en ne passant qu'un seul examen au lieu de 2. Le CMC continuera à offrir l'EACMC partie II en tant qu'examen indépendant pour les médecins pratiquant d'autres disciplines.

Actuellement, les résidents en médecine familiale passent l'EACMC partie II à l'automne de leur deuxième année et l'examen du CCMF le printemps suivant. Le nouvel examen a vu le jour en réponse à des demandes de longue date de la part de ceux qui sont admissibles à la Certification en médecine familiale au Canada pour que les deux organisations essaient d'harmoniser leurs instruments d'évaluation afin de réduire les impacts indirects reliés aux coûts, aux déplacements, au temps passé ailleurs qu'en formation et au stress relié à la préparation de 2 examens distincts. Le nouvel examen répond à ces objectifs.

Le CMC et le CMFC doivent continuer à assumer chacun ses responsabilités afin de s'assurer que les candidats satisfont aux exigences de la licence et de la certification respectivement. Dans cette optique, les politiques suivantes orienteront le nouveau processus.

- Tous les candidats devront satisfaire aux exigences d'admissibilité autant du CMFC que du CMC, notamment avoir atteint la note de passage à l'EACMC partie I et avoir obtenu la confirmation des titres de compétence requis à la suite d'une vérification. Pour plus d'information, visitez le www.cfpc.ca/FMExam.
- Les candidats admissibles par la voie de la résidence ou de la pratique qui veulent obtenir la désignation de CCMF et qui ont réussi l'EACMC partie II au printemps 2011 ou avant auront la possibilité de passer l'examen de certification traditionnel (SAMP et EMS, sans ECOS) *au printemps et à l'automne 2013 seulement*. Après 2013, tous les

candidats à la certification en médecine familiale devront passer la nouvelle version améliorée de l'examen, même s'ils avaient passé l'EACMC partie II au préalable. Les candidats qui ont commencé leur formation postdoctorale à l'été 2011 sans avoir passé leur EACMC partie II devront subir le nouvel examen de certification.

- Les candidats devront réussir autant la composante écrite que celle des habiletés cliniques du nouvel examen pour être admissibles à la certification. Au fil des années, il est apparu évident que presque tous ceux qui avaient réussi l'examen du CMFC réussissaient aussi l'EACMC partie II. Si un candidat au nouvel examen ne réussit pas à rencontrer les critères de la certification, le Comité central des examens du CMC passera en revue les résultats du candidat dans les composantes des habiletés cliniques pour déterminer s'ils répondent aux normes de passage à l'EACMC partie II et déterminera si on peut lui attribuer la LCMC.

Les frais d'examen pour les candidats en 2013 seront de 4 600 \$, ce qui respecte l'engagement du CMFC et du CMC de faire en sorte que les frais pour le nouvel examen de certification harmonisé n'excèdent pas le total de ceux de l'examen de certification du CMFC et de l'EACMC partie II, lorsque qu'ils sont offerts séparément. Tout en maintenant ces frais, le CMFC et le CMC continuent d'améliorer l'examen en augmentant le nombre d'instruments d'évaluation, en développant du nouveau contenu, en utilisant de nouvelles technologies pour administrer l'examen, évaluer et rendre compte des résultats; ils s'engagent à offrir l'examen dans le plus de centres possibles au Canada afin qu'il soit accessible le plus près possible du domicile du plus grand nombre de candidats possible. Les candidats qui assisteront au nouvel examen économiseront évidemment de l'argent en n'ayant pas à se déplacer et à débours des frais à 2 occasions. De plus, un crédit d'impôt pour les frais de scolarité sera désormais disponible pour les candidats qui passeront le nouvel examen de certification.

Une liste initiale des sites d'examen est accessible à www.cfpc.ca/2013_CCFP et sera mise à jour à mesure que d'autres sites seront confirmés.

Cette initiative a offert au CMC et au CMFC une excellente occasion de collaborer et de s'enrichir réciproquement de leurs forces. Grâce aux efforts, à l'engagement et aux compétences du comité et des membres du personnel des 2 organisations, nous verrons bientôt se réaliser la vision d'un nouvel examen amélioré pour les candidats en médecine familiale qui souhaitent obtenir leur LCMC ainsi que leur CCMF.

Pour plus d'information, visitez les sites web du CMFC (www.cfpc.ca) ou du CMC (www.mcc.ca).

This article is also in English on page 712.